



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019095-0002

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 5 avril 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté DRCL-BLE-2019084-0002
du 25 mars 2019 portant adoption des statuts de la communauté de communes Terres de Perche



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

Arrêté préfectoral modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté DRCL-BLE-2019084-0002 du 25 mars 2019 portant adoption des statuts de la communauté de communes Terres de Perche

**La préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2016343-002 du 08 décembre 2016, modifié portant création de la communauté de communes Terres de Perche par fusion-extension entre la communauté de communes des Portes du Perche et la communauté de communes du Perche Thironnais avec la commune de Frazé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2019084-002 du 25 mars 2019 portant adoption des statuts de la communauté de communes Terre de Perche ;

Arrête

Article 1^{er} : Suite à une erreur matérielle au sein de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2019084-0002 du 25 mars 2019, ledit article est rédigé comme suit :

« Article 1^{er} : Les statuts de la communauté de communes Terres de Perche sont adoptés. »

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir .

Chartres, le **- 5 AVR. 2019**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

